



MAURITIUS REVENUE AUTHORITY

☎: 2076000 Fax: 2118099 ✉: headoffice@mra.mu

COMMUNIQUE

IMPÔT SUR LE REVENU (INCOME TAX)

CALCUL DES PROFITS PROVENANT DE LA CULTURE DU TABAC

1. Après consultation avec le Mauritius Tobacco Board et les autres intéressés, il a été convenu que les dépenses moyennes par arpent pour le calcul des profits provenant de la culture du tabac pour l'année 2006/2007 seront comme suit:

Rs 77,000 par arpent pour le tabac "Virginia Flue-Cured"

Rs 46,000 par arpent pour le tabac "Air-Cured"

2. Les planteurs auront à calculer leurs profits en déduisant le coût de la plantation comme mentionné ci-dessus de la recette de la vente des feuilles du tabac.
3. Toute personne ayant calculé ses profits de la culture du tabac sur la base mentionnée ci-dessus ne sera pas tenu à produire des livres de compte.
4. Cependant, un planteur de tabac aura le choix de calculer ses profits sur la base de ses propres comptes avec des documents à l'appui.
5. Pour toute information supplémentaire, veuillez nous contacter sur le:

Tel : 207 6000

Fax: 211 8099

Hotline: 207 6010

Email: headoffice@mra.mu

**Adresse: Mauritius Revenue Authority
Ehram Court
Cnr. Mgr. Gonin & Sir Virgil Naz Streets
Port Louis**

Le 24 septembre 2007

Mauritius Revenue Authority